



## COMMISSION PARITAIRE MUTUELLE DU 7 OCTOBRE 2005

Mr MASSUS représentait la direction, pour la CFDT, Mesdames BESSON Arlette et GROS Chantal.

Mr GAUCHER qui est appelé à remplacer Mr BOUCHET, directeur actuel, au 1<sup>er</sup> janvier 2006 fait un résumé des changements probables de la Sécurité Sociale. Il y a beaucoup d'interrogations et derrière des coûts qui peuvent être très différents. Le surcoût peut être estimé entre 8 et 10%.

Pour la mutuelle Miel, les résultats sont bons mais atypiques par rapport aux autres mutuelles qui éprouvent plus de difficultés.

Selon la direction et FO, les négociations sont en bonne voie au sein de CAFETERIA Casino. Mr MASSUS s'engage à fournir l'accord concernant la CAF.

Mr MASSUS est mandaté par la commission pour proposer l'utilisation progressive de la provision prévue il y a 3 ans pour le socle commun en vue d'un accord avec SERCA.

La CFDT a interrogé la direction sur les salariés ayant de petits contrats qui pourraient prétendre à la CMU et qui vont devoir payer la mutuelle dans la mesure où elle sera obligatoire.

Nous avons fait également remarquer qu'il avait été dit que l'arrivée massive d'adhérents à travers le socle commun (CAF et SERCA) permettrait d'envisager une baisse des cotisations. Que par ailleurs, dans la mutuelle, les salariés de Casino représentent environ 60 % des adhérents et que ceux-ci comptent pour environ 80 % du résultat final. Ainsi, il n'y aurait pas de raisons de prévoir une augmentation.

Mr GAUCHER répond que les extérieurs ont le même taux de frais de gestion, qu'il faut considérer le tout et qu'à la fin cela s'équilibrera.

Il a été décidé unanimement de reconduire la solidarité « actifs retraités ». Il y aura donc une augmentation de +5,6% qui représente 1,4 % de la cotisation des actifs. Si cette solidarité n'existait pas ils auraient dû faire face à une augmentation de + de 10%.

En ce qui concerne les cotisations 2006, afin d'obtenir un bon équilibre, la direction de la mutuelle suggère :

Niveau 1 : + 2,14 % d'augmentation

Niveau 2 : +1 %

Niveau 3 : +1 %

} en masse cela donne + 1,75 %

Mr GAUCHER précise que la provision prévue pour le socle Commun ne sera pas utilisée en totalité par SERCA + CAF. Il suggère que le reliquat soit utilisé pour pallier l'augmentation du niveau 1.

Pour la CFDT, ses représentants, pensent que compte tenu de l'inconnu qui subsiste en matière de prestation sécurité sociale par rapport aux décrets à paraître, il serait préférable de réserver ce reliquat pour le cas où la mutuelle aurait à faire face à des dépenses trop importantes.

Subsidiairement, la CFDT suggère un panachage, à savoir, une augmentation de 1 % au niveau 1 et l'utilisation de la provision pour le reste (ainsi la direction de Casino apporterait une part de sa contribution).

En tout état de cause la CFDT veut différer sa réponse à la semaine prochaine, la direction répond qu'elle ne le souhaite pas.

**Il est procédé au vote :**

6 abstentions : CFDT, CGC et autonome

FO, la CFTC, la CGT et UNSA + la Direction donnent un avis favorable à la 2ème suggestion de Mr GAUCHER, **à savoir pour 2006 :**

**Niveau 1 : 0% d'augmentation**

**Niveau 2 : +1 %**

**ý en masse cela donne environ + 0,25 %**

**Niveau 3 : +1**

**Et cela ne coûte rien à l'entreprise puisque elle ne contribue qu'au niveau 1.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Pour les maisons de repos, de convalescence, cure, psychiatrie et rééducation : changement au niveau de la prise en charge. Ce sera limité en jour mais pris en charge pour partie. Il restera à la charge de l'adhérent entre 10 et 20 € par jour selon le niveau.

Sur le prochain imprimé, il y aura une modification de l'affichage des remboursements, ceux-ci seront notés en % de la base de remboursement Sécu.

**PS : L'accord trouvé à CAF Casino coûte moins que prévu car les syndicats majoritaires ont accepté de faire payer les activités sociales. Là encore, la direction s'en tire bien !!!**